

**DECRET N°2013- 88 DU 19 FEVRIER 2013**

portant approbation des états financiers du Port  
Autonome de Cotonou (PAC) pour l'exercice clos au  
31 décembre 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la Création, à l'Organisation et au Fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 d u 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-432 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 89-306 du 23 juillet 1989 portant approbation des Statuts du Port Autonome de Cotonou ;
- Sur** rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 février 2013.

  


**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont approuvés les états financiers du Port Autonome de Cotonou (PAC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

**Article 2.** - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.**

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



**Pascal Irénée KOUPAKI.-**

Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, Chargé de l'Economie  
Maritime, des Transports Maritimes et  
des Infrastructures Portuaires,



**Jonas GBIAN.-**



**Valentin DJENONTIN-AGOSSOU.-**

**AMPLIATIONS :** PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; PM /CCAGEPPDDDS ; MDCEMTMIP-PR 4 ; MEF 4 ; AUTRES  
MINISTERES 24 ; SGG 4 ; DGAE – DGCE 2 – PAC 2 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC-IGE  
4 ; GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP2